

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES		CODE ARES	1341
		Date dépôt	01/10/2018
		Date validation	18/12/2018
<b>BACHELIER EN PRÉVENTION, SÉCURITÉ INDUSTRIELLE ET ENVIRONNEMENT</b>			
FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	3. SCIENCES ET TECHNIQUES	DOMAINE D'ÉTUDES	19. SCIENCES DE L'INGÉNIEUR ET TECHNOLOGIE
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	180

### A. SPECIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérimentiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

## **B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION**

La formation débouchant sur le grade de Bachelier prévention, sécurité industrielle et environnement offre quatre options possibles : coordinateur chantier sécurité-santé, coordinateur en management environnemental, référent technique et opérationnel en radioprotection et référent en biosécurité dans les laboratoires.

### **Objectifs généraux**

La formation débouchant sur le grade de prévention, sécurité industrielle et environnement a pour objectifs de préparer les futurs bacheliers à être des citoyens actifs dans une société démocratique et de les préparer à leur future carrière en leur offrant une formation de haut niveau de connaissances.

En effet, les bacheliers en prévention, sécurité industrielle et environnement doivent savoir gérer des activités ou des projets techniques ou professionnels complexes, en faisant preuve de responsabilité dans la prise de décisions dans des contextes professionnels ou d'études variés. Ils seront aussi amenés à prendre des responsabilités en matière de développement professionnel individuel et collectif.

### **Enjeux sociétaux**

La demande sociétale en termes de besoins en sécurité des installations, des personnes au sein des entreprises ainsi que le développement de la prévention des risques professionnels sont en nette croissance.

Les règles, normes et législations en la matière se multiplient et se complexifient. Les entreprises doivent faire face à des directives européennes, nationales et/ou régionales exigeantes. Les accidents liés à une perte de contrôle de machine, de moyen de transport, de manipulation d'outils et de manutentions restent importants dans l'industrie et les secteurs de la distribution énergétique. Le secteur de la construction restant celui qui subit le plus d'accidents. Le SPF Travail, Emploi et Concertation sociale invite à poursuivre les efforts pour diminuer ces risques. La dimension environnementale est également un point essentiel à prendre en compte et à respecter.

En plus de la sécurisation physique et technique, une plus grande attention au bien-être des salariés sur le lieu de travail est également reconnue par le SPF Travail, Emploi et Concertation sociale. Depuis 1999<sup>1</sup>, les employeurs ont l'obligation de disposer d'un service interne pour la protection et la prévention des risques professionnels.

De nouveaux secteurs technologiques de pointe dans le secteur pharmaceutique et médical nécessitent la formation de professionnels compétents dans les domaines de la radioprotection et de la biosécurité.

Ajoutons que face aux enjeux écologiques, il est indispensable de stimuler le développement technologique dans le respect de l'environnement (prévenir les pollutions, opter pour des solutions durables, ...). De plus, comme pour la sécurité, les entreprises doivent faire face à de plus en plus de normes et législations environnementales.

Les compétences environnementales sont à la fois transversales dans la formation mais font l'objet de compétences spécifiques dans les activités d'apprentissage liées à ces matières.

### **Profil type des diplômés**

À l'issue de la formation, le diplômé aura acquis les compétences lui permettant d'identifier les risques, de les analyser, de développer les axes d'amélioration et de mettre en place des mesures préventives dans les secteurs concernés :

---

<sup>1</sup> la loi du 4 août 1996, relative au bien-être des travailleurs dans l'exécution de leur travail et ses arrêtés d'application du 27 mars 1998.

- Sécurité, prévention des risques et bien-être sur le lieu de travail (y compris le certificat de conseiller en prévention niveau 2 et la coordination de chantiers temporaires et mobiles) ;
- Santé, hygiène et préservation environnementale ;
- Radioprotection selon le cadre légal de l'Euratom à l'échéance 2018 ;
- Biosécurité selon les règles internationales, européennes, belges et régionales pour faire face aux besoins spécifiques de sécurité dans les laboratoires (voir Institut de Santé Publique).

Le professionnel s'appuiera sur ses connaissances scientifiques et technologiques acquises au cours de la formation et développera son sens de la communication et de l'organisation. Les enseignements dispensés lui donnent également les compétences pour participer à une opération exceptionnelle, urgente ou délicate (catastrophe écologique, site difficilement accessible, ...).

Ce bachelier offre aussi l'accès à deux certificats reconnus par les autorités belges et/ou européennes :

- Conseiller en prévention niveau II. Le cadre légal est défini par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. Le conseiller est le référent sécurité de l'entreprise. Il s'intéresse à la sécurité des personnes, du matériel et des conditions de travail ;
- Coordinateur en matière de Sécurité et de Santé sur les chantiers temporaires ou mobiles. Le cadre légal est défini par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. Il est le coordinateur de tout chantier mobile si au moins deux entrepreneurs interviennent.

Ce bachelier répond aussi au cadre légal de l'Euratom en matière de radioprotection (Radiation Protection Officer). Il est le référent technique et opérationnel de la radioprotection.

Il répond aux besoins des entreprises des secteurs chimiques, pharmaceutiques de s'adjoindre la collaboration de référent en biosécurité dans les laboratoires.

### **Utilité sociale**

Afin de répondre aux besoins des secteurs professionnels, la formation comprend des sciences fondamentales et appliquées, des sciences technologiques liées à la sécurité et à la prévention, des sciences humaines, sociales et de droit ainsi que des cours de communication et langues et d'environnement.

L'accent est également mis sur les activités professionnalisantes et les applications concrètes sur les lieux professionnels via des visites d'entreprises, des séminaires et des stages. Cela permet un réel ancrage dans les réalités professionnelles du terrain et le développement des « softs skills ».

La formation fera aussi appel à des experts issus des secteurs professionnels concernés et des différentes disciplines.

Elle tiendra compte des évolutions réglementaires et maintiendra la concertation avec le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et les autres organismes d'accréditation (belges et européens) afin de maintenir la formation en adéquation avec l'évolution des réglementations et des besoins sociétaux.

### **Rôles et responsabilités sociales et professionnelles**

Suivant sa spécialité, le bachelier prévention, sécurité industrielle et environnement sera capable de participer à la conception ainsi qu'à la réalisation de projets dans les secteurs de la sécurité.

Dans le cadre de la conception, son intervention se fera spécifiquement au niveau de la définition des méthodologies de travail, de la planification des activités et de l'analyse de situations sous ses aspects techniques, scientifiques, environnementaux et humains.

Dans le cadre de la réalisation, il organisera et coordonnera seul ou en équipe, les activités des différents corps de métiers en veillant au respect de contraintes budgétaires, réglementaires, de sécurité, d'environnement et de qualité.

### **Professions auxquelles la formation donne accès**

Le titulaire du bachelier en prévention, sécurité industrielle et environnement pourra exercer les fonctions suivantes :

- Référent technique et opérationnel de la radioprotection
- Référent en biosécurité pour les laboratoires
- Coordinateur en sécurité ou adjoint à la direction
- Conseiller en prévention externe ou interne
- Chargé de sécurité, hygiène et santé
- Conseiller en sécurité et en prévention des risques
- Coordinateur de réadaptation au travail
- Agent de sensibilisation à la sécurité et au bien-être au travail
- Chargé d'analyse en environnement
- Coordinateur (ou adjoint) de chantiers mobiles
- Personne de confiance en radioprotection (PCR).
- Assistant technique en milieu hospitalier ou autres secteurs médicaux
- Responsable qualité
- Collaborateur pour le transport de matières dangereuses
- Responsable environnement

Les entreprises et secteurs d'activité recrutant ce type de profil sont :

- Toutes industries, entreprises de plus de 20 personnes et qui ont l'obligation de disposer d'un service SIPPT
- Les établissements publics organisant la gestion des eaux, des déchets, de l'énergie, de la pollution des sols et de l'environnement
- Les pouvoirs publics (communes, villes, régions, CPAS, ...)
- Les industries productrices d'énergie
- Les services de radioprotection, de radiologie et radiothérapie des hôpitaux, cliniques et centre de soins médicaux et dentaires
- L'archéologie et les institutions d'analyse des vestiges et œuvres d'art
- Les bureaux des consultances en technologies
- Les entreprises de transport de matières dangereuses

## **C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION**

### **01. Communiquer et informer**

- Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface)
- Utiliser le vocabulaire adéquat
- Présenter des prototypes de solution et d'application techniques
- Utiliser une langue étrangère

### **02. Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- Élaborer une méthodologie de travail
- Planifier des activités
- Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques
- Rechercher et utiliser les ressources adéquates
- Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes

### **03. S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques
- S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Développer une pensée critique
- Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

### **04. S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- Respecter le code du bien-être au travail
- Participer à la démarche qualité
- Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Intégrer les différents aspects du développement durable
- Respecter le tissu normatif et réglementaire de référence couvert par la formation (qualité, environnemental, radioprotection, chantier mobile)

### **05. Assurer les missions du conseil en prévention du second niveau comme définies dans l'article 5 de l'AR relatif au SIPPT**

- Déterminer les besoins de sécurisation des machines, des installations et des sites
- Analyser la faisabilité technique et opérationnelle
- Promouvoir la sécurité, la prévention et l'information
- Contribuer à la politique de prévention et à l'élaboration du plan global de prévention
- Assurer le suivi des normes et procédures
- Participer à l'élaboration des procédures d'urgence et d'évacuation en situation de danger
- Assurer une veille juridique et administrative dans les secteurs concernés
- Assurer et effectuer le contrôle des équipements de protection individuels et collectifs ainsi que des différents dispositifs de sécurité
- Développer et assurer le suivi de la politique de bien-être au travail en collaboration avec le SIPPT
- Assurer l'inventaire des produits dangereux ou préparations en respect des normes environnementales en application
- Rédiger des procédures, des recommandations en matière de bien-être au travail

### **06. Contribuer au développement d'une politique de développement respectueuse de l'environnement au sein de l'entreprise**

- Analyser l'impact écologique relatif aux activités de l'entreprise
- Optimiser les consommations (énergie, eau, papier, ...) et la production des déchets
- Suivre l'évolution des règlements en la matière
- Informer et former les travailleurs
- Rédiger des procédures, des recommandations

### **07. Gérer les risques en s'inscrivant dans une démarche dynamique**

- Identifier les dangers et les risques d'une situation au niveau de l'organisation de l'entreprise, au niveau des postes de travail, au niveau des tâches
- Analyser et hiérarchiser ces risques
- Développer des axes d'amélioration
- Proposer des mesures de prévention en appliquant les principes généraux de prévention (art 5 loi du bien-être au travail)
- Analyser de façon pertinente les incidents et les accidents liés au travail
- Identifier les risques liés à la sécurité et à la santé sur les chantiers

## **COMPÉTENCES PAR OPTION**

### **08. Option 1 : Assurer les missions du coordinateur de chantier et sécurité-santé de niveau B**

- Analyser les risques liés à la sécurité et à la santé sur les chantiers temporaires ou mobiles et leurs environs
- Effectuer le suivi régulier de l'évolution de la sécurité des installations tout au long du chantier
- Informer et former les intervenants pour la garantie de leur sécurité et celles des autres
- Respecter les règlements inhérents au secteur
- Rédiger les rapports dans les formes imposées
- Rédiger des procédures, des recommandations
- Être le garant des instruments de la coordination (PSS, JC, DIU)

### **09. Option 2 : Assurer les missions du coordinateur management environnemental**

- Analyser l'état environnemental initial et identifier la réglementation applicable
- Mettre en œuvre le système de management environnemental dans l'ensemble des processus de l'entreprise
- Surveiller le déploiement du système de management environnemental
- Organiser le mesurage des performances et proposer les indicateurs de suivi associés
- Organiser l'audit du système de management environnemental et gérer les non-conformités
- Identifier et proposer des solutions adaptées à l'entreprise tenant compte des risques et opportunités
- Structurer la démarche continue d'amélioration environnementale

### **010. Option 3 : Assurer les missions du référent technique et opérationnel de la radioprotection**

- Assurer le lien entre l'employeur, l'expert en radioprotection et l'Agence Fédérale de contrôle Nucléaire
- Mettre à disposition les dosimètres passifs et opérationnels
- Participer à l'évaluation des risques radiologiques
- Participer à la définition des mesures de protection adaptées
- Suivre la dosimétrie et organiser la transmission des résultats aux acteurs concernés
- Collaborer au suivi sur les plans juridique, administratif et financier (rapports, procédures, recommandations, budget, ...)
- Collaborer à l'évaluation des résultats des dispositifs mis en place et assurer le suivi des indicateurs de performance

### **011. Option 4 : Assurer les missions du référent en biosécurité dans les laboratoires**

- Gérer les risques spécifiques aux laboratoires (asepsie, contamination, incendie, explosion, autres)
- Assurer la sécurité des personnes et contribuer à la surveillance médicale
- Assurer la maintenance des appareils et des équipements spécifiques
- Gérer les stocks
- Gérer les flux des produits et matériaux dans les laboratoires
- Assurer la gestion des déchets
- Faire le suivi des agréments, des certifications, des procédures et des recommandations
- Collaborer au suivi sur les plans juridique, administratif et financier (rapports, procédures, recommandations, budget, ...)
- Collaborer à l'évaluation des résultats des dispositifs mis en place et assurer le suivi des indicateurs de performance